



LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par **פרחי שושנים** *PIRKHÉ CHOCHANIA*
Une réalisation de Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par **RABBI DOVID OSTROFF chelita**
développés par le groupe du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

www.deborah-guitel.com

Bechala'h
Chabbath Chira 5768

19 Janvier 2008
Volume VI – Lettre 14
12 Chevath 5768

Hil'hoth 'Hol Hamoed

Peut-on aiguiser des couteaux 'Hol Hamoed ?

Nous avons traité jusqu'à présent les problèmes liés au *o'bel nefech* (préparation de la nourriture, par exemple cuire ou moudre). Nous allons B"H, nous intéresser maintenant à la notion de *ma'hchiréi* (étape précédant) *o'bel nefech*. Couper ou hacher de la viande fait partie de *o'bel nefech*, tandis qu'aiguiser un couteau entre dans le domaine de *ma'hchiréi o'bel nefech*.

Il est permis, 'Hol Hamoed, ¹ d'aiguiser un couteau, réparer un réfrigérateur en panne, un four, une plaque de cuisson ou tout ustensile de cuisine. Tous ces ustensiles sont liés à la nourriture et par conséquent, il est permis d'accomplir toutes les tâches nécessaires à leur bon fonctionnement.

Il est même permis de faire appel, le cas échéant, à un professionnel juif ² et de le rémunérer pour son travail. Celui-ci n'a pas à travailler bénévolement, sous prétexte que c'est 'Hol Hamoed ³ pour réparer ce genre d'ustensiles.

N'est-il pas préférable d'emprunter un ustensile de cuisine, plutôt que de réparer le sien ?

Il n'est pas nécessaire d'emprunter le *kéli* (ustensile) d'un voisin. ⁴ Dans la mesure où il est permis de réparer un *kéli* nécessaire au *o'bel nefech*, il est possible de faire appel aux services d'un spécialiste et ce même si l'on peut facilement emprunter un tel ustensile chez un voisin.

Un appareil ménager cassé avant 'Hol Hamoed, peut-il être réparé 'Hol Hamoed ?

Il est permis de réparer un ustensile de cuisine 'Hol Hamoed, si l'on n'a pas eu le temps de le faire avant la fête. Par contre, mettre délibérément cet objet de côté pour le réparer pendant 'Hol Hamoed parce que l'on a plus de temps est appelé *me'havein mela'hto* (réserver une *mela'ha* pour 'Hol Hamoed) et est interdit. ⁵

La *bala'ha* n'est pas très claire sur le cas de celui qui a laissé un ustensile de cuisine cassé pour 'Hol Hamoed, plus par négligence que de façon délibérée. ⁶ Dans ce cas, il serait possible de faire la réparation mais de manière non professionnelle. ⁷

Peut-on réparer le robinet de la cuisine ?

Ce n'est pas différent des autres cas de *ma'hchiréi* (étape précédant) *o'bel nefech* et cela peut même être parfois directement *o'bel nefech*.

Et si l'on a de l'eau dans la salle de bains pour faire la vaisselle ou pour boire ?

Effectivement, selon Rav Chlomo Zalman Auerbach *zatsal*, celui qui ne répugne pas à se servir de l'eau de la salle de bains pour ses besoins culinaires ne doit pas faire réparer le robinet de la cuisine. ⁸ Par contre, il ajoute que celui qui évite de boire de l'eau de la salle de bains (ou qui est indisposé rien qu'à cette idée) peut le réparer.

On peut penser que, de nos jours, puisque peu de gens conçoivent de boire l'eau de la salle de bains ou de s'en servir pour cuisiner et que laver la vaisselle dans la baignoire est pour le moins inconfortable,⁹ il serait permis de réparer le robinet de l'évier de la cuisine.

Un robinet qui fuit peut être réparé sans problème, du fait de la perte d'eau occasionnée.¹⁰

Un non juif peut-il réparer un ustensile qui aurait pu l'être avant 'Hol Hamoed ?

Il n'y a pas lieu de considérer qu'un non juif puisse faire plus qu'un juif dans ce domaine et si un juif ne peut pas réparer l'ustensile en question, il ne peut pas davantage le demander à un non juif,¹¹ toutefois il est préférable de consulter un *Rav* à ce sujet.

Peut-on réparer la table de la salle à manger ?

La table de la salle à manger n'est pas du niveau de *ma'hbirim* (étapes antérieures à la préparation) car elle n'est pas directement liée à la préparation de la nourriture. Un escabeau, utilisé pour attraper un aliment rangé dans le haut du placard est lié à la nourriture, mais pas directement concerné par sa préparation.

Le *Choul'han Arou'h* autorise, 'Hol Hamoed, pour attraper du poisson, de confectionner un filet avec du roseau, parce qu'il s'agit là d'un *maassé hedyoth* (acte non professionnel), mais pas avec de la corde qui est un *maassé ouman* (acte professionnel). La différence se trouve dans la fabrication du filet, pas dans le résultat obtenu. Selon le *Beth Yosseph*,¹² un "amateur" peut fabriquer un filet en roseau, mais pas en cordage.

En conséquence, les éléments mentionnés ci-dessus, tels que la table de la salle à manger, la table de travail de la cuisine ou l'escabeau peuvent être réparés de façon non professionnelle en suivant les *hala'both* générales de 'Hol Hamoed.¹³ Dans certains cas, ne pas réparer un de ces objets peut entraîner des dommages irréparables causant un *davar haaved*, ce qui en permettrait la réparation.

En résumé :

Il est permis de réparer, même de façon professionnelle :

- le réfrigérateur
- un appareil ménager (de cuisine)
- des couteaux à aiguiser
- le robinet de l'évier de la cuisine.¹⁴

Il est permis de réparer de façon non professionnelle (si vraiment nécessaire pour 'Hol Hamoed) :

- la table de la salle à manger ou de la cuisine
- le plan de travail dans la cuisine
- un escabeau de cuisine.

Le lave-vaisselle semble faire partie de cette catégorie

[1] *Siman* 540:8

[2] *Michna Beroura siman* 540:26

[3] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:16, basé sur

Biour Hala'ha siman 542:1 ד"ה אפילו

[4] *Chaar Hatsioun siman* 540:24

[5] *Michna Beroura siman* 540:27

[6] Voir *Chaar Hatsioun* 540:23

[7] *Chaar Hatsioun ibid & Chemirath Chabbath*

Kehil'hata 66:17 même si fabriqué pour 'Hol Hamoed

[8] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66, note de bas de page 65

[9] Selon *Rav Chlomo Zalman*, il est difficile d'autoriser une *mela'ha* à 'Hol Hamoed uniquement à cause du léger inconvénient d'utiliser l'eau de la salle de bains

[10] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66, note de bas de page 64

[11] Il y a une légère différence pour ce qui est de payer pour le travail, voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:16 dans les parenthèses

[12] *Siman* 541:1

[13] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:19 & note de bas de page 87

[14] Avec les clauses mentionnées plus haut

Sujets de réflexion

Peut-on déchirer du papier hygiénique à 'Hol Hamoed ?

Y a-t-il des limites quant au type de savon permis ?

Peut-on s'appliquer du rouge à lèvres ou tout autre maquillage ?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur la *paracha Bechala'h*

'Hazar (nos Sages) nous ont enseigné que *Moché Rabbéno* (Moïse) jeta du bois amer dans les eaux amères qui se radoucissent. Quel était l'intérêt de ce miracle ? Selon le *Ktav Sofer*, comme ils avaient voyagé trois jours sans eau, même si l'eau avait un goût amer, il aurait été possible de persuader les *Benéi Israël* que l'eau n'était pas amère. Il aurait été, d'autre part, assez simple d'introduire un adoucissant dans l'eau. En jetant du bois amer plutôt qu'un adoucissant dans l'eau, *Moché Rabbéno* voulait dévoiler le miracle. Il voulait démontrer, une fois de plus, tout l'amour de *Hachem* pour Ses enfants.

A la mémoire de Yaacov ben Its'hak-Meyer GOLDMAN (20 Chevath 5758)

& à la mémoire de David ben Ra'hma HADIDA (21 Chevath 5767)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 - CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'attention d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**